



VILLE D'ANTIBES

Département des Alpes-Maritimes

Unité Conseil municipal
AC/SM/

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 DÉCEMBRE 2012

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

(En application de l'article L. 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

Le VENDREDI 7 DÉCEMBRE 2012 à 15h30, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 30 novembre 2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Martine SAVALLI, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Bernard MONIER, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

M. Georges ROUX à M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mme Simone TORRES FORET DODELIN à M. Yves DAHAN, M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER, M. Serge AMAR à M. Patrick DULBECCO, Mme Marina LONVIS à Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Carine CURTET à Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT à Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui à Mme Marguerite BLAZY, M. Jonathan GENSBURGER à Mme Yvette MEUNIER, M. Matthieu GILLI à M. Jean LEONETTI

Absents :

Mme Edith LHEUREUX, M. Alain CHAUSSARD, M. Jacques BARBERIS, M. Jacques BAYLE, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gilles DUJARDIN, M. Gérard MOLINE

Présents : 31 / procurations : 10 / absent : 8

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme DEPETRIS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

MONSIEUR JEAN LEONETTI

00-0 - MOTION - ECOLE JACQUES PREVERT - TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION

Le Groupe La Gauche et l'Ecologie pour Antibes-Juan-les-Pins a déposé la motion suivante :

L'école Jacques Prévert a été inaugurée en 1979. La vétusté du bâtiment du primaire n'est plus à démontrer, cela fait des années que la communauté scolaire demande une rénovation totale.

Depuis 1979 quelques travaux d'entretien ont été effectués au gré des périodes de vacances. Aujourd'hui, c'est le bâtiment même qui est en cause, les treillis sont apparents, les murs s'effritent. C'est une véritable passoire énergétique sans compter les risques pour les enfants : fils électriques à nu, escaliers rafistolés...

Nous vous proposons de voter la motion suivante :

« Les élus du Conseil municipal souhaitent que la réhabilitation totale et l'extension de l'Ecole Jacques Prévert soient décidées et réalisées pour la rentrée 2013.

Le coût des travaux qui se feront selon les méthodes du développement durable (éco-quartier) sera inscrit au budget 2013.

Une commission de sécurité devra effectuer une visite du site sans tarder. »

Considérant que le groupe scolaire Jacques Prévert ne présente aucun dysfonctionnement en matière de sécurité comme l'a confirmé la commission communale de sécurité qui s'est réunie sur site le 2 février 2010. Après visite des lieux, cette commission a émis un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement.

Considérant que le groupe scolaire Jacques Prévert fait l'objet d'un suivi attentif comme toutes les écoles de la commune. De nombreux travaux y ont été réalisés ces dernières années notamment des travaux de conformité électrique, mais aussi la réfection des sanitaires, le remplacement de luminaires, le renforcement de l'éclairage de la cour, des reprises d'enrobé, des travaux de peinture, le remplacement de vitrage, la réfection de clôtures...

Considérant que la Ville consacre chaque année environ 950 000 € de crédits d'investissements courants pour ses écoles.

Considérant que cette école a été construite en 1979. Elle nécessite donc désormais des travaux de réhabilitation pour améliorer son mode de fonctionnement, adapter ses locaux aux besoins actuels de l'Education Nationale, agrandir l'unité restauration, améliorer ses performances énergétiques, procéder à son ravalement.

Considérant que le coût de tels travaux est estimé à 5 M€ HT.

Considérant que la réhabilitation de ce groupe scolaire est donc bien prévue et le programme précis de cette réhabilitation est en cours de définition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité par 38 voix POUR sur 41 (3 CONTRE. M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS), a REJETE** la motion proposée par le Groupe La Gauche et l'Ecologie pour Antibes-Juan-les-Pins portant sur la réhabilitation et l'extension de l'Ecole Jacques Prévert.

00-1 - BUDGET - ORIENTATIONS BUDGETAIRES - DEBAT

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du Débat d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2013 a été organisé lors de la présente séance du Conseil municipal, **EN A PRIS ACTE.**

Départ de Madame Michèle MURATORE – Procuration à Monsieur Pierre AUBRY

Présents : 30 / Procurations : 11 / Absents : 8

MONSIEUR HENRI CHIALVA

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, qui l'accepte, de modifier l'ordre du jour afin de présenter la délibération 24-2 en premier.

24-2 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TRAITEMENT DES EAUX USEES - CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AVENANT N°18 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **la majorité par 36 voix POUR sur 41 (3 CONTRE : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS et 2 ABSTENTIONS : Mme MURATORE, M. AUBRY), a :**

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°18 à la convention de Délégation de Service Public ;
- **AUTORISE** M. LE MAIRE à signer l'avenant n°18 à la convention en dates des 16 mars et 2 avril 1927 entre la Commune d'Antibes et VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux, son Délégué.

24-1 - SERVICE PUBLIC DU TRAITEMENT DES EAUX USEES ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AUTORISATION DE SIGNATURE

Un diaporama portant sur l'analyse technique de l'offre du délégataire a été présenté par Madame Marjorie HUGON, Directrice Adjointe de l'Assainissement au sein de la Direction Réseaux Infrastructures.

Un second diaporama portant sur la négociation du contrat de délégation a été présenté par Monsieur Guillaume BLAIS, responsable du Service des Activités Délégées au sein de la Direction de la Commande Publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **la majorité par 36 voix POUR sur 41 (5 CONTRE : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS, Mme MURATORE et M. AUBRY), a :**

- **APPROUVE** le choix de la société VEOLIA EAU comme délégataire du Service Public du Traitement des Eaux Usées et de l'Assainissement Non Collectif sur le territoire de la Ville d'ANTIBES.
- **APPROUVE** les termes de la convention de la Délégation de Service Public.
- **AUTORISE** M. LE MAIRE à signer la convention de la Délégation de Service Public.

La séance est levée à 17h50.

Fait à Antibes le 14 décembre 2012

Le Directeur Général des Services,

Stéphane PINTRE